



Envoyé en préfecture le 15/09/2020

Reçu en préfecture le 15/09/2020

Affiché le

SLO

ID : 064-286400031-20200915-DER19_150920-AR

ARRÊTE N° DER19_150920

Envoi Préfecture : 15/09/2020

Visa Préfecture : 15/09/2020

Affichage du : 15/09/2020

au : 15/11/2020

DER/FJ

OBJET : Arrêté complétant l'arrêté en date du 9 juillet 2019 complété organisant l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe au titre de l'avancement de grade – Spécialité "environnement, hygiène"

ARRÊTÉ

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques,
Officier de la Légion d'honneur,

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- Vu le décret n°2007-114 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 11 et 26 du décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- Vu l'arrêté en date du 9 juillet 2019 complété organisant un examen professionnel d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe au titre de l'avancement de grade dans la spécialité "environnement, hygiène",
- Considérant qu'il convient de désigner les examinateurs qualifiés des épreuves pratiques,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Est désigné en qualité d'examineur qualifié des épreuves pratiques de l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe au titre de l'avancement de grade – spécialité "Environnement, hygiène" pour l'option « hygiène et entretien des locaux et espaces publics » :

- Madame Adeline BEAUDOUIN, Enseignante au Lycée Professionnel du IV septembre 1870 d'OLORON-SAINTE-MARIE,
- Madame Ophélie CAMINADE, Enseignante au Lycée Professionnel du IV septembre 1870 d'OLORON-SAINTE-MARIE,
- Madame Morgane LAURIER, Enseignante au Lycée Professionnel du IV septembre 1870 d'OLORON-SAINTE-MARIE,
- Madame Camille NAVARRO, Enseignante au Lycée Professionnel du IV septembre 1870 d'OLORON-SAINTE-MARIE,
- Madame Marie-Christine TUCHAGUES, Enseignante au Lycée Professionnel du IV septembre 1870 d'OLORON-SAINTE-MARIE,
- Madame Fanny TURELLA, Enseignante au Lycée Professionnel du IV septembre 1870 d'OLORON-SAINTE-MARIE.

ARTICLE 2^{ème} : Les autres dispositions de l'arrêté en date du 9 juillet 2019 complété demeurent sans changement.

ARTICLE 3^{ème} : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques, sera transmise à Monsieur le Préfet du département des Pyrénées-Atlantiques.

PAU, le 15 septembre 2020

LE PRÉSIDENT,



Pour le Président
de la Fédération Nationale
des Centres de Gestion

Michel HIRIART

Président de la Fédération Nationale
des Centres de Gestion

MARC CHAZARD
Directeur

†